

CONTRAT CYCLO LIVRAISON

CIBLE

L'assurance de cyclo de livraison de plats à emporter, services à la personne et livraisons pour propre compte

PROFIL

SOUSCRIPTEUR	ON ACCEPTE	ON REFUSE
Usage	Personne physique ou morale > Livraison de plats à emporter > Livraison de biens appartenant à l'assuré, Transpor1 pour propre compte (serrurier, informaticien, traiteur, fleuriste m) > Livraisons dites de services (journaux, service à la personne)	Usage Privé, Coursier, TPM, TPV, Taxis
Age	> Les conducteurs doivent être âgés entre 16 et 65 ans	
Permis	> BSR pour personne née après le 01/01/1988	
Antécédents sinistres	> Période d'observation sur les 24 derniers mois	Création de plus d'un an sans assurance

VEHICULES : Certificat d'immatriculation au nom de la société ou du gérant

ON ACCEPTE

- > Les cyclomoteurs ou scooters de moins de 50cm3 obligatoirement équipés d'une mono selle et d'un caisson de livraison à l'arrière du cyclomoteur
- > Les cyclomoteurs électriques jusqu'à 4000 Watts

ON REFUSE

- > Cyclomoteurs équipés d'une bi-selle
- > Cyclomoteurs à partir de plus de 50 cm3 ou plus de 4000 Watts

TARIF

Tarif TTC à partir de:

	Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel
1 cyclo	70,66 €	215,00 €	419,99 €	789,98 €
5 cyclos	337,92 €	1 028,73 €	2 007,43 €	3 764,88 €

Assurances	> Résilié pour non paiement > Minimum 12 mois d'assurances sans interruption sauf si création de moins de 12 mois	Résiliation compagnie pour fausse déclaration alcoolémie-stupéfiant
Sinistres	> Soumis à étude du service pro	> Sinistre corporel
Nombre de véhicule	jusqu'à 20 véhicules pour la même entité (soumission à partir de 21 véhicules)	plus de 30 véhicules (étude spéctclqe possible)
Zone de circulation	> France métropolitaine	> Corse - DOMrrOM - Etranger

GARANTIES & FRANCHISES

Les Garanties

Res	soballté CIVle	Détail
	Recours	

Les garanties Assurances et Protection conducteur ne sont pas acquises

les Franchises

Pramhi**	CW.
500 € : à l'affaire nouvelle	
300 € : au renouvellement du contrat sous con	
En cas d'absence du BSR pour les conducteu	
01/01/1998, la franchise sera doublée	
	nés après le

FRACTIONNEMENT & PAIEMENT

	Annuel	Semestriel	Trimestriel	Mensuel Comptant 1 mois
Carte Bancaire ¹	✓	✓	✓	✓
RIB ²	✓	✓	✓	✓
Chèque	✓	✗	✗	✗

t - Le paiement par Carte Bancaire (uniquement sur une Carte Bancaire do paiement)

Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client : 01. CS, 10 ou IS et sont renouvelés, si besoin. 2 fois dans un délai de 7 jours. 2 •

Le paiement par RIB (après réception du mandat de prélèvement SEPA signé)

PIECES A FOURNIR pour validation du contrat

Immédiatement (à la délivrance de la Carte Verte)

- > Original de la **Condition Particulière complétée et signée** par l'assuré
- > **Kbis** de l'entreprise
- > **Certificat(s) d'Immatriculation** ou **facture(s)** des véhicule(s) au nom de l'entreprise de moins de 3 mois
- > **Statistique sinistre** sur 24 mois (si antécédents)
- > **Règlement de l'assuré**
- > **Mandat SEPA + RIB**

Sous 30 Jours (maximum)

- > **Certificat(s) d'immatriculation définitif(s)** au nom du souscripteur ou du gérant de l'entreprise

VIGILANCE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

Produit classé en vigilance allégée : identité obligatoire du souscripteur, de chaque assuré et du payeur de prime si différent.

Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client le 05, 10 ou 15 de chaque mois. En cas d'échec de prélèvement des frais pourront être perçus par rétablissement bancaire de rassuré.

Remarque : le comptant de l'affaire nouvelle peut se régler par Chèque, prélèvement CB ou par RIB